

Culture On a visité les réserves du futur mémorial du terrorisme → P. II

Savigny Une maison pour aider les parents les 1 000 premiers jours → P. I

91

Essonne • Jeudi 6 novembre 2025 • N° 25257 • 2,20 €

# Le Parisien



Livre

Les « p'tits trucs en plus » de Mayane

→ Loisirs • P. 28

LPI/RED DUGIT



Voiture-bélier  
Cinq blessés dans une attaque à Oléron

→ Police-Justice • P. 14

REUTERS/STEPHANE MAHE



EuroMillions  
Amis, ils gagnent 250 millions d'euros

→ Notre époque • P. 12 et 13

AFPI/JOËL SAGET

**Vente en ligne  
PEUT-ON STOPPER SHEIN ?**

Alerté de la présence de poupées pédopornographiques et d'armes sur la plate-forme asiatique, Sébastien Lecornu veut suspendre le géant de l'e-commerce qui a attiré la foule hier à Paris, à sa nouvelle boutique du BHV.

→ Fait du jour • P. 2 à 4

**Le Parisien**

R 20174 - 106 - 2,20 €

LPI/OLIVIER ARANDEL

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 16 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 395 HT - (SAS) 1416 HT - (SNC) 2186 HT - (SARL) 1474 HT - (EURL) 1238 HT - (SOCIETE CIVILE) 220 HT - (SC) 189 HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture ou de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital - 108 HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AJ : 1356 HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - Cessions d'actions - Résiliation du bail commercial : 197 HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 1526 HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 1106 HT - Changement de patronyme : 576 HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 16 décembre 2024 : 60 (0,193 HT) - 75/92/93/94 (0,237 HT) - 91/77/78/95 (0,2256).

## Enquête publique

publilégal®  
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

19 rue Lagrange - 75005 PARIS  
www.publilegal.fr  
Tél : 01.42.96.09.43

### PRÉFET DE L'ESSONNE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(article L.181-10-1 du code de l'environnement)

#### AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

AEROPORT PARIS-ORLY : PROJET DE  
REFONTE DES ACCÈS TERRESTRES ET  
DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER SUR LE  
SECTEUR DE VENDAVEL

PRÉSENTÉ PAR AÉROPORTS DE PARIS  
(GROUPE ADP)

#### PROJET :

Le Groupe ADP, dont le siège social est situé 1 rue de France à TREMBLAY EN FRANCE (93290), a pour projet une refonte des accès terrestres et de développement immobilier sur le secteur de Vendavel de l'aéroport PARIS-ORLY situé sur les communes d'Athis-Mons (91200), Orly (94310), Paray Vieille-Poste (91550) et Wissous (91320) comprenant un premier volet « refonte des accès » avec la mise en place de 2 lignes de transports collectifs routiers, la mise en service d'un dépôse-minute provisoire au Nord de la plateforme, l'implantation d'un pôle d'échange modal au Sud de la plateforme et le déplacement du parc d'activités JULIETTE et sa reconstruction en un nouveau parc d'activités dit « JULIETTE II ». Puis, un second volet qui concerne la diversification immobilière avec la construction d'un nouveau parc d'activités « VENDAVEL III ».

#### DEMANDE D'INFORMATION AUPRÈS DE L'EXPLOITANT :

procedures\_environnement\_ORLY@adp.fr

#### CONTENU DU DOSSIER :

Le dossier comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0 alinéa 1) est consultable sur le site internet ci-dessous.

#### CONSULTATION :

Dans le cadre de la phase d'examen et de consultation de la demande d'autorisation environnementale, une consultation du public par voie électronique est ouverte du :

**LUNDI 24 NOVEMBRE 2025 AU MARDI 24 FEVRIER 2026 INCLUS** sur le site internet dédié :

<https://www.registre-numerique.fr/paris-orly-acces-terrestres-et-immobilier>

Cette consultation sera interactive : les avis des services co-instructeurs, de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales concernées et les réponses éventuelles du porteur de projet aux avis ou aux observations du public seront mis en ligne sur le site internet dédié au fur à mesure de leur émission.

M. Xavier GIVELET, haut fonctionnaire en retraite, a été désigné commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette consultation et M. Joël RIVAUT a été

désigné comme commissaire enquêteur suppléant. Conformément aux dispositions du II de l'article L.123-19 du code de l'environnement, le dossier soumis à la présente procédure peut être consulté sur support papier sur demande présentée dans les conditions prévues par l'article D.143-46-2 du code de l'environnement.

#### RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION :

La réunion publique d'ouverture, organisée par le commissaire enquêteur, se tiendra en présence du porteur de projet, mardi 2 décembre 2025 à 19h à l'Espace Eric Tabarly, 75 avenue Paul Vaillant Couturier à Paray Vieille Poste (91550). La réunion publique de clôture est fixée au jeudi 12 février 2026 à 19h à la Maison de l'environnement et des territoires de l'aéroport de Paris-Orly, rue de Rome à Orly (94390), au cœur de la gare multimodale, à la sortie de la ligne 14 et face à la gare routière, en face d'Orly 1-2-3 (Parking P3).

#### PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

- ▶ samedi 6 décembre 2025 de 9h à 11h30 - mairie de Wissous - Place la libération (91320)
- ▶ jeudi 15 janvier 2026 de 14h à 17h - centre administratif municipal - 7 av. Adrien Raynal - salle Campi à Orly (94310)
- ▶ mardi 27 janvier 2026 de 14h à 17h30 - salle Colbert - 83 av. Paul Vaillant Couturier à Paray-Vieille-Poste (91550)
- ▶ lundi 2 février 2026 de 9h à 12h - centre administratif du Val Centre - 1 rue Lefebvre Utile à Athis-Mons (91200)

#### OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC :

Pendant la durée de la consultation, les observations et propositions du public pourront être formulées soit :

- ▶ sur le registre électronique accessible à l'adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/paris-orly-acces-terrestres-et-immobilier/deposer-son-observation>

- ▶ par courrier électronique, reçu jusqu'au 24 février 2026 avant minuit, à l'adresse

[pref-cp@essonnes.gouv.fr](mailto:pref-cp@essonnes.gouv.fr)

- ▶ par courrier reçu jusqu'au 24 février 2026 et adressé à :

Préfecture de l'Essonne – DCPAT – BUPPE – TSA 51101 - 91010 EVRY-COURCOURONNES

- ▶ lors des réunions publiques et des permanences

Les observations et propositions transmises par écrit seront consignées par le commissaire enquêteur sur le site dédié à la consultation

#### RÉSULTATS :

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront rendus dans un délai de 3 semaines après la clôture de la consultation et seront consultables sur le site internet.

#### DÉCISIONS :

Les préfets de l'Essonne et du Val-de-Marne statueront par arrêté interpréfectoral sur la demande d'autorisation environnementale.

EP 25-766 / [contact@publilegal.fr](mailto:contact@publilegal.fr)

## COMMUNE DE DRAVEIL

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE DRAVEIL

Le Maire, par arrêté municipal, a décidé de soumettre à enquête publique la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Draveil.

A cet effet, Monsieur Pierre LALANDE a été désigné commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 31 octobre 2025 à 9h00 inclus au jeudi 20 novembre 2025 à 17h00 inclus.

Le dossier de projet de modification n°1 du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuilles relâties coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au service urbanisme de la commune de Draveil, située au Centre administratif, 97bis boulevard Henri Barbusse (cour Chappuis) 91210 Draveil, du vendredi 31 octobre 2025 à 9h00 inclus au jeudi 20 novembre 2025 à 17h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville de Draveil (<https://www.draveil.fr/540/plan-local-d-urbanisme-plu.htm>).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre mis à disposition au service urbanisme, ou les adresser à l'attention de Monsieur Pierre LALANDE, commissaire enquêteur, par lettre, à l'adresse suivante : ville de Draveil - 3 avenue de Villiers, 91210 DRAVEIL CEDEX, ou par courriel à l'adresse [enquetepublique@mairedraveil.fr](mailto:enquetepublique@mairedraveil.fr).

Les contributions reçues par courriel seront consultables dans le dossier en ligne et insérées dans le registre papier.

Le commissaire enquêteur effectuera trois permanences à l'hôtel de ville, en salle des adjoints, 3 avenue de Villiers, 91210 DRAVEIL et recevra le public les :

- Lundi 3 novembre 2025, de 9h00 à 12h00,
- Samedi 15 novembre 2025, 9h00 à 12h00,
- Jeudi 20 novembre 2025, de 14h00 à 17h00.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an au service urbanisme de la mairie de Draveil aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la mairie.

A l'issue de l'enquête publique, le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Les observations du public pourront être déposées sur le registre papier ou être adressées par courrier écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur - Place du Général de Gaulle, 91580, ETRECHY ou envoyées par courriel à [enquetepublique-plu-rlp@ville-etrechy.fr](mailto:enquetepublique-plu-rlp@ville-etrechy.fr) en indiquant dans l'objet « enquête publique pour la révision du PLU et du RLP » et à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations devront être déposées au plus tard le 4 décembre à 12h00.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmettra au Maire de la commune d'Etrechy le dossier avec son rapport accompagné de ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Etrechy, place du Général de Gaulle, 91580, Etrechy, aux heures et jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la commune : <https://www.ville-etrechy.fr>

Les observations du public pourront être déposées sur le registre papier ou être adressées par courrier écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur - Place du Général de Gaulle, 91580, ETRECHY ou envoyées par courriel à [enquetepublique-plu-rlp@ville-etrechy.fr](mailto:enquetepublique-plu-rlp@ville-etrechy.fr) en indiquant dans l'objet « enquête publique pour la révision du PLU et du RLP » et à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations devront être déposées au plus tard le 4 décembre à 12h00.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmettra au Maire de la commune d'Etrechy le dossier avec son rapport accompagné de ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Etrechy, place du Général de Gaulle, 91580, Etrechy, aux heures et jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la commune : <https://www.ville-etrechy.fr>

Les observations du public pourront être déposées sur le registre papier ou être adressées par courrier écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur - Place du Général de Gaulle, 91580, ETRECHY ou envoyées par courriel à [enquetepublique-plu-rlp@ville-etrechy.fr](mailto:enquetepublique-plu-rlp@ville-etrechy.fr) en indiquant dans l'objet « enquête publique pour la révision du PLU et du RLP » et à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations devront être déposées au plus tard le 4 décembre à 12h00.

A cet effet, Monsieur Michel GARCIA a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur au vu de la liste départementale des Commissaires-Enquêteurs pour l'année 2025.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête publique à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur seront déposés en Mairie Monique SAILLET de MENNECY, pendant 18 jours consécutifs du vendredi 21 novembre 2025 au lundi 8 décembre 2025 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie Monique SAILLET : du lundi au vendredi de 8h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier dans les locaux de la Mairie Monique SAILLET, située 65, boulevard Charles de Gaulle à MENNECY, aux dates et horaires d'ouverture habituels précisés et sur le site inter-

## COMMUNE D'ETRECHY

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) ET REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (R.L.P)

Par arrêté n°276/2025 du 19/09/2025, le maire d'Etrechy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme et du règlement local de publicité de la commune d'Etrechy. L'enquête publique se déroulera à la mairie d'Etrechy du 4 novembre 2025 inclus au 4 décembre 2025 à 12h00 inclus pour une durée de 31 jours.

A cet effet, la présidente du Tribunal administratif de Versailles a désigné Monsieur Thierry NOEL en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Michel VALOIS en qualité de commissaire-enquêteur supplément.

Le dossier d'enquête sera consultable à la mairie d'ETRECHY, du 4 novembre au 4 décembre 2025 aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les lundis de 14h à 17h30, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et les samedis de 09h00 à 12h00, ainsi que sur le site internet de la mairie : <https://www.ville-etrechy.fr>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la Mairie d'ETRECHY (Place Charles de Gaulle, ETRECHY, 91580), le mardi 4 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, le mercredi 5 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, le vendredi 21 novembre 2025 de 16h00 à 19h00, le samedi 22 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, le samedi 29 novembre de 9h00 à 12h00, le lundi 1er décembre de 17h00 à 20h00, le mercredi 3 décembre de 14h00 à 17h00 et le jeudi 4 décembre de 9h00 à 12h00.

Les observations du public pourront être déposées sur le registre papier ou être adressées par courrier écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur - Place du Général de Gaulle, 91580, ETRECHY ou envoyées par courriel à [enquetepublique-plu-rlp@ville-etrechy.fr](mailto:enquetepublique-plu-rlp@ville-etrechy.fr) en indiquant dans l'objet « enquête publique pour la révision du PLU et du RLP » et à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations devront être déposées au plus tard le 4 décembre à 12h00.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dans le délai d'un mois transmettra au Maire de la commune d'Etrechy le dossier avec son rapport accompagné de ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Etrechy, place du Général de Gaulle, 91580, Etrechy, aux heures et jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet de la commune : <https://www.ville-etrechy.fr>

Les observations du public pourront être déposées sur le registre papier ou être adressées par courrier écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur - Place du Général de Gaulle, 91580, ETRECHY ou envoyées par courriel à [enquetepublique-plu-rlp@ville-etrechy.fr](mailto:enquetepublique-plu-rlp@ville-etrechy.fr) en indiquant dans l'objet « enquête publique pour la révision du PLU et du RLP » et à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations devront être déposées au plus tard le 4 décembre à 12h00.

A cet effet, Monsieur Michel GARCIA a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur au vu de la liste départementale des Commissaires-Enquêteurs pour l'année 2025.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête publique à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur seront déposés en Mairie Monique SAILLET de MENNECY, pendant 18 jours consécutifs du vendredi 21 novembre 2025 au lundi 8 décembre 2025 inclus,